Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB202609100-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 10.09.2026 **Affichage** : 10.09.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 17 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 20

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice (arrivé à 20h45), HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), TOUCHEFEU Sandrine (pouvoir à Mme PRODHOMME), GUILLERY Emmanuelle (pouvoir à M. CHEREL), BUCCO Mattéo, MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Angélique HIGUINEN.

N°2026-09-100 ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU 10 C RUE DE CIMETTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le logement au 10 C rue de Cimette est libre depuis le départ de Mme GARDAHAUT le 2 septembre dernier. Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Virginie LAURENT, qui recherche un logement pour elle et ses 2 enfants.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le **logement T4, au 10 C rue de Cimette**, à Mme Virginie LAURENT pour un loyer mensuel de **616,49 €** (avec garage et jardin),
- AUTORISE le Maire à réaliser avec la locataire sortante l'état des lieux de sortie,
- AUTORISE le Maire à réaliser avec la locataire entrante l'état des lieux d'entrée,
- AUTORISE le Maire signer le bail établi avec la locataire entrante à compter du 1er octobre 2026,
- AUTORISE à encaisser le dépôt de garantie de **616,00 €.**

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 17 septembre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
Mme Angélique HIGUINEN.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.